

RÈGLEMENT DU RESSORT DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE TOUTES LES
MUNICIPALITÉS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE
ROUSSILLON

ATTENDU QUE des tarifs doivent être établis pour la fourniture de certains biens et services par la MRC de Roussillon;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, ainsi que les dispositions de l'article 962.1 du *Code municipal du Québec* permettent aux municipalités de prévoir par règlement que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par monsieur Normand Dyotte et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du Conseil de la MRC le 26 février 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C -27.1);

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture par la greffière-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Éric Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le Règlement 261 établissant une tarification pour la fourniture de certains biens et services soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 - OBJET

Le présent règlement vise à établir une politique de tarification applicable pour la fourniture de certains biens et services rendus par la MRC.

ARTICLE 3 - TARIFICATION

Les personnes physiques et les personnes morales de droit privé et de droit public qui utilisent les biens et services rendus par la MRC seront facturées conformément à la tarification établie au présent règlement.

ARTICLE 4 – TRANSCRIPTION ET REPRODUCTION D’UN DOCUMENT

Les frais exigés pour la transcription ou la reproduction de documents sont ceux établis par le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r.3).

Lorsqu’un document est reproduit recto verso, les frais sont exigés pour chaque côté de la feuille de papier.

ARTICLE 5 – SERVICES PROFESSIONNELS

Les tarifs horaires pour services rendus sont les suivants :

Service géomatique pour municipalités	73 \$
Service géomatique pour firmes externes	93 \$
Service du technicien en informatique pour municipalités	62,92 \$

ARTICLE 6 – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les frais exigibles dans le cadre de la gestion des matières résiduelles sont les suivants :

Bacs 7 litres	4 \$
Bacs bruns 240 litres	92 \$
Prêt de vaisselle réutilisable	Gratuit pour les organismes et municipalités de la MRC
Remorque de station d’eau mobile	Gratuit pour les municipalités de la MRC
Housse pour matelas	Gratuit pour les citoyens de la MRC
Équipe verte	Gratuit pour les événements des municipalités de la MRC
Cueillette spéciale événement imprévisible météo (ex. : tempête, inondation)	Facturé à la municipalité selon le coût déterminé au contrat ou l’entente avec l’entrepreneur
Cueillette spéciale des volumineux	Facturé à la municipalité selon le coût net déterminé au contrat et des frais administratifs de 7,5 %
Cueillette spéciale de résidus verts	Facturé à la municipalité selon le coût net déterminé au contrat

POUR LE SERVICE DES CONTENEURS

Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal pour les immeubles de 19 logements et moins	Gratuit
Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal 2 vc ; ICI et 20 logements et plus	32 \$ par mois
Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal 4 vc ; ICI et 20 logements et plus	37 \$ par mois
Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal 6 vc ; ICI et 20 logements et plus	42 \$ par mois
Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal 8 vc ; ICI et 20 logements et plus	42 \$ par mois
Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal 10 vc ; ICI et 20 logements et plus	69 \$ par mois

Location d'un conteneur hors sol à chargement frontal 10 vc combiné (2 sections)	69 \$ par mois
Location d'un conteneur à chargement arrière de 20 vc (pour bâtiments municipaux uniquement)	163 \$ par mois
Remplacement, déplacement ou retrait d'un conteneur (hors sol) - organiques et déchets	168 \$ par mois
Purge/vidange des liquides, nettoyage et désinfection d'un conteneur semi-enfoui (grue) sur demande	247 \$ par mois
Nettoyage et désinfection d'un conteneur à chargement frontal sur demande	247 \$ par mois

POUR LE SERVICE DES CONTENEURS DÉCHETS DOMESTIQUES ET MATIÈRES ORGANIQUES

Fourniture et collecte (levée) d'un conteneur à chargement frontal semi-enfoui ou hors sol	51 \$
Collecte (levée) d'un conteneur semi-enfoui à chargement par grue	94 \$
Remplacement, déplacement ou retrait d'un conteneur (hors sol) - organiques et déchets	168 \$ par mois
Purge/vidange des liquides, nettoyage et désinfection d'un conteneur semi-enfoui (grue) sur demande	247 \$ par mois
Nettoyage et désinfection d'un conteneur à chargement frontal sur demande	247 \$ par mois

POUR LE SERVICE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

Vidange supplémentaire	170 \$ par vidange
Vidange Hydro-Kinetic	206 \$ par vidange
Vidange urgente	345 \$ par vidange
Vidange hors-saison	349 \$ par vidange
Déplacement non nécessaire	86 \$ par déplacement

PRODUITS SUBVENTIONNÉS :

Couches lavables	Remboursement jusqu'à concurrence de 150 \$ pour achat ou location de couches lavables. Remboursement jusqu'à concurrence de 75 \$ pour achats ou location à l'extérieur du Québec.
Produits d'hygiène féminine	Remboursement de 50 % de la valeur de l'achat jusqu'à concurrence de 100 \$. Remboursement jusqu'à concurrence de 75 \$ pour achat à l'extérieur du Québec.
Compostières	Remboursement de 50 % de la valeur d'achat d'une compostière jusqu'à concurrence de 100 \$
Lames ou tondeuses déchiqueteuses	Remboursement jusqu'à 50 \$ à l'achat d'une tondeuse déchiqueteuse ou jusqu'à 25 \$ pour la lame déchiqueteuse.

ARTICLE 7 – FRAIS POUR DEMANDE D’INTERVENTION DANS UN COURS D’EAU

Les frais administratifs pour le traitement d'une demande d'intervention dans un cours d'eau par la MRC de Roussillon sont fixés à 200 \$. Ce tarif s'applique lorsque, après examen de la demande par le consultant mandaté par la MRC, aucun travail n'est réalisé dans le cours d'eau concerné.

Le tarif pour les frais administratifs de la MRC de Roussillon relatif au traitement d'une demande d'intervention dans un cours d'eau est établi à 500 \$ lorsque des travaux d'une valeur de moins de 10 000 \$ sont réalisés dans un cours d'eau visée par la demande.

Le tarif pour les frais administratifs de la MRC de Roussillon relatif au traitement d'une demande d'intervention dans un cours d'eau est établi à 1 000 \$ lorsque des travaux d'une valeur de 10 000 \$ ou plus sont réalisés dans un cours d'eau visée par la demande.

ARTICLE 8 – MUSÉE D’ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON

Les tarifs imposés concernant les activités du Musée d'archéologie de Roussillon sont joints en annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 9 – LOCATION DE SALLES ET/OU ÉQUIPEMENT

Les frais exigibles pour la location de salles sont les suivants :

Salle du Conseil (demi-journée) capacité de 45 personnes avec sièges disponibles et tables et 145 sans siège et table	80 \$
Salle centre (demi-journée) : capacité de 18 personnes	40 \$
Prêt d'équipements	20 \$
Café (carafe, avec la fourniture nécessaire) 20 \$	20 \$
Frais pour remise en état de la salle	40 \$

- ❖ Les frais de location ne s'appliquent pas aux organismes liés à la MRC.
- ❖ L'utilisation des équipements présents dans les salles est comprise dans les frais de location, leurs remises en état d'origine sont de la responsabilité du locataire.

Organismes liés : TPECS, activité réseautage CEAMO, mentorat, réseautage CEDGS, TCRM, Concertation Horizon, AARQ, CRE Montérégie, CIQMO.

ARTICLE 10 – LOCATION DES LOCAUX – REZ-DE-CHAUSSÉE

La tarification applicable pour la location des espaces de bureau de la MRC au rez-de-chaussée est fixée à 18,27 \$ le pied carré.

ARTICLE 11 – FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lorsqu'applicables, les frais de déplacement seront selon le taux en vigueur de la MRC.

ARTICLE 12 – INDEXATION ANNUELLE DE LA TARIFICATION

Les frais sont indexés annuellement de 5 % pour les articles 5, 9 et 10 du présent règlement.

ARTICLE 13 – APPLICATION DES TAXES

Lorsqu'applicables, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ou toute autre taxe doivent être ajoutées aux tarifs fixés au présent règlement aux taux prescrits à la date de la facturation.

ARTICLE 14 – NON-REMBOURSEMENT DES FRAIS

Aucun remboursement possible lorsque le bien et/ou le service a été fourni au demandeur.

ARTICLE 15 – CHÈQUE SANS PROVISION

Lorsqu'un chèque ou un ordre de paiement est remis à la MRC et que le paiement en est refusé, des frais administratifs de trente-cinq dollars (35 \$) sont réclamés au tuteur du chèque ou de l'ordre de paiement.

ARTICLE 16 – CAS D'EXCEPTION

La direction générale peut, après évaluation, ne pas appliquer les tarifs exigibles pour des dossiers ou des échanges particuliers avec certaines personnes physiques et personnes morales de droit privé et de droit public.

ARTICLE 17 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Christian Ouellette
Préfet

Gilles Marcoux
Directeur général et greffier-
trésorier

Avis de motion : 26 février 2025
Adoption du règlement : 26 mars 2025
Publication : 28 mars 2025
Entrée en vigueur : 28 mars 2025

ANNEXE 1 – TARIF MUSÉE ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON

Tarifs 2025				
Adultes		8.70 \$		
Ainés 65 ans et plus		7.39 \$		
Jeunes 6 à 17 ans		7.39 \$		
Enfants 5 ans et moins		Gratuit		
Trio		20.88 \$		
Famille 4-5 membres		24.34 \$		
Groupes non-scolaires adultes	6,96 \$ / participant (1 gratuité par 15 participants)			
Groupes non-scolaires aînées	6,09 \$ / participant (1 gratuité par 15 participants)			
Groupe non-scolaire garderie	4,35 \$ / participants (1 gratuité pour acc.)			
Accompagnateurs groupe	Même tarif que les participants			
Employé de la MRC	Gratuit			
Activités	Tarif petit groupe	Tarif grand groupe	Au musée	Frais déplacement
La poterie c'est pas sorcier				
1 animation	175 \$	275 \$	8\$/ participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire		
La chasse au mammoths				
Par animation	175 + 15 /participant		22\$ / participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Fouiller le passé				
1 animation	175 \$	275 \$	7\$ / participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire		
L'archéologue lecteur du passé				
1 animation	175 \$	275 \$	7\$ / participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire		
Fabrication d'outil en pierre				
1 animation	300 \$ (max. 30pers)		10\$ / participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	200 \$ / animation supplémentaire			
Mystère Glacé				
1 animation	175 \$	275 \$	7\$ / participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire		
Archéologie subaquatique				
1 animation	Pas disponible en nomade		7\$ / participants	N/A
Poupée de maïs				
1 animation	175 \$	275 \$	8\$ / participants	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Plusieurs animations dans la même journée	90 \$ / animation supplémentaire	140 \$ / animation supplémentaire		
Les enfants d'antan				
			7\$ / participants	Accompagnateur gratuit / 15 participants
À la rencontre des Iroquoiens				
			7\$ / participants	Accompagnateur gratuit / 15 participants
La Nouvelle-France				
			7\$ / participants	Accompagnateur gratuit / 15 participants
Journée à La Prairie * projet pilote* (Grands groupes scolaire avec SHLM)				
Activité scolaire au choix au Musée et visite du Vieux-La Prairie avec la SHLM	10 \$ / participant			N/A
Frais supplémentaires pour accès à un coin lunch intérieur (sauf pour écoles de La Prairie)	1 \$ / participant			

ANNEXE 1 – TARIF MUSÉE ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON (suite)

Les Iroquoiens du St-Laurent (virtuel)				
Pour les écoles de la MRC	120 \$		N/A	N/A
Poir les écoles hors MRC	140 \$			
Colons de la Nouvelle-France (virtuel)				
Pour les écoles de la MRC	120 \$		N/A	N/A
Poir les écoles hors MRC	140 \$			
Évasion Archéo : Jeu d'évasion (virtuel)				
Pour les écoles de la MRC	Gratuit		N/A	N/A
Poir les écoles hors MRC	Gratuit			
Fête d'enfant (8 enfants)				
Fabrication de poterie	180 \$		150.00 \$	50 \$ hors MRC+ 0,60 \$ / km dans un rayon de 30km OU 1,55 \$ / km dans un rayon de plus de 30 km
Fabrication de poupées de maïs	180 \$		150.00 \$	
Fabrication de bracelets de perles	180 \$		150.00 \$	
Fabrication d'un bilboquet	180 \$		150.00 \$	
Chasse aux mammoths	180 \$ + 15 /participant		150,00 \$ + 15,00 \$ / participants	
Fouiller le passé	180 \$		N/A	
Enfants supplémentaires	max. 12 enfants		10 \$ / enfant	
Sac à surprise	3,5 \$ / enfant		3,5 \$ / enfant	
Sac à surprise & bonbons	5,5 \$ / enfant		5,5 \$ / enfant	
Club des apprentis archéologues				
Participant	110 \$			N/A
Participant invité pour 1 séance	20 \$			
Camp de jour spécialisée				
Participant	215 \$			
Location de salle				
	Corporatif	OBNL	Heure supp. Corporat	Heure supp. OBNL
Demi-journée	350.00 \$	250.00 \$	100.00 \$	70.00 \$
Journée	650.00 \$	450.00 \$	80.00 \$	50.00 \$
Soir (17h-21h)	450.00 \$	300.00 \$	N/A	N/A